



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP/MED BUR.90/8



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

11 décembre 2020
Original : anglais

90^{ème} réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Téléconférence, 12 - 13 novembre 2020

Rapport : Conclusions et recommandations

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2020

Table des matières

	Pages
Rapport	1-12
ANNEXES	
Annexe I	Liste des participants
Annexe II	Ordre du jour

Introduction

1. En consultation avec le Président et les membres du Bureau, la 90^e réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et ses Protocoles s'est tenue les 12 et 13 Novembre 2020. La réunion s'est tenue par téléconférence, en raison des mesures visant à contenir la pandémie de COVID-19.

Participation

2. A cette réunion ont assisté le Président du Bureau, M. Giuseppe Italiano, accompagné de Mme Paolina Pepe, M. Roberto Giangreco et Mme Valentina Mauriello (Italie) ; les Vice-Présidents : Amb. Yann Wehring, accompagné de M. Benoit Rodrigues et M. Clément Payeur (France) ; Mme Ayelet Rosen (Israël) ; Mme Ivana Stojanovic (Monténégro) ; Mme Asli Topalak et M. Seda Nal (Turquie) ; et le Rapporteur, Mme Khaoula Lagrini (Maroc). Mme Marijana Mance (Union européenne) a participé à la réunion en tant qu'observatrice. Le Secrétariat était représenté par l'Unité de coordination (Coordonnateur, Coordonnateur adjoint, Administrateur de programme). La liste des participants est jointe en Annexe I au présent rapport.

I. Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

3. La réunion du Bureau a été ouverte à 9 h 30 (TU+2) le 12 novembre 2020 par M. Giuseppe Italiano, Président du Bureau. Il a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau ainsi qu'aux autres participants, avant d'affirmer qu'il convenait que les travaux se poursuivent le plus efficacement possible en dépit des difficultés causées par la pandémie de COVID-19. Il a ajouté que des données scientifiques récemment recueillies en Méditerranée montrent que l'environnement est gravement menacé par les activités humaines. Il a terminé en affirmant que l'Italie était déterminée à assumer pleinement son rôle à la Présidence du Bureau, tout en faisant remarquer l'importance que revêt la coordination régionale dans le cadre du système de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM.

4. Le Coordonnateur du PNUE/PAM, M. Gaetano Leone, a adressé une brève allocution de bienvenue aux participants, avant de faire remarquer que le Rapport sur l'état de l'environnement et du développement, publié tout récemment, mettait parfaitement en lumière la gravité de la situation en Méditerranée. Il a souligné l'importance que revêt la deuxième réunion du Bureau dans le cadre de cet exercice biennal et a réaffirmé que le Secrétariat se tenait prêt à apporter son concours aux Parties contractantes.

II. Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

5. Le Bureau a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document UNEP/MED BUR.90/1. Suite à une demande de la France, une question supplémentaire a été ajoutée au point 7 de l'ordre du jour « *Questions diverses* », à savoir la présentation par la France du plan d'action « *La Méditerranée, une mer modèle d'ici 2030* » qui sera lancé le 11 janvier 2021 au « *One Planet Summit* ». L'ordre du jour est présenté à l'annexe II du présent document.

III. Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux menés en avril - septembre 2020

6. Le Coordonnateur a présenté les documents « *Rapport d'activité du Secrétariat sur les activités menées pendant la période avril - septembre 2020* » (UNEP/MED BUR.90/3) et « *Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions de la COP 21* » (UNEP/MED BUR.90/4) et il a fait

référence aux « *Rapports des 41^e et 42^e réunions du Comité exécutif de coordination* » et à la « *Compilation des fiches projets* », présentés dans les documents UNEP/MED BUR.89/Inf.4 et Inf.5 respectivement, à des fins d'information du Bureau.

7. Au cours de son intervention, le Coordonnateur a fait observer que la situation liée à la pandémie de COVID-19 et les mesures mises en place pour l'endiguer ont certes posé un certain nombre de difficultés, mais sans pour autant porter atteinte aux objectifs du Programme de travail. La seconde année de l'exercice biennal pourrait s'avérer difficile, selon la façon dont évoluera la crise en cours. Le Coordonnateur a souligné qu'une étape cruciale avait été franchie au cours de cette période avec la ratification universelle des amendements à la Convention de Barcelone, suite au dépôt de l'instrument de ratification par la Bosnie-Herzégovine le 19 octobre 2020. Il a par ailleurs tout particulièrement insisté sur les trois réunions du Comité exécutif de coordination, consacrées à la mise au point de la Stratégie à moyen terme 2022-2027.

8. D'autres faits marquants ont été relevés, parmi lesquels les progrès réalisés en matière de mobilisation des ressources, notamment par le biais de l'approbation de tous les projets en faveur des enfants organisés dans le cadre du Programme pour la Méditerranée (MedProgramme), financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), ainsi que la réunion de lancement du Programme, qui a eu lieu en ligne du 20 au 22 juillet 2020, mais aussi l'approbation par la Commission européenne (CE) des propositions complètes pour les projets EcAp-MED III et Marine Litter MED II. Des projets mis en œuvre avec succès ont également été mis en exergue, tels que le projet Adriatique du FEM, ainsi que d'autres projets menés à bien, tels que le mécanisme de soutien SEIS (Système de partage d'informations sur l'environnement) financé par la CE, ou encore l'accord de coopération conclu avec le Ministère italien de l'environnement et de la protection du territoire et de la mer.

9. Il a également été fait état des importants progrès accomplis en matière de mobilisation, de relations synergiques et de complémentarités concernant un certain nombre d'institutions mondiales et régionales, comme l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), le Partenariat de la Convention de Bâle sur les déchets plastique, ou encore de la participation au processus d'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la Convention sur la diversité biologique (CDB). En matière de gestion des connaissances, l'attention a été attirée sur le lancement du Rapport sur l'état de l'environnement et du développement dans le cadre de la Semaine verte de l'Union européenne, sans oublier la mise en œuvre de la feuille de route du 2023 MED QSR (Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée). Le lancement, en juin 2020, de la nouvelle version du site Web du PNUE/PAM a par ailleurs constitué une avancée majeure.

10. Le Coordonnateur a également avisé les participants à la réunion de certains progrès réalisés dans les domaines liés aux thèmes centraux et transversaux de la Stratégie à moyen terme 2016-2022. Il a rappelé les principaux processus stratégiques appelés à être examinés plus avant au titre du point 5 de l'ordre du jour, tout en évoquant un certain nombre d'activités qui ont été menées au cours de la période considérée. Il a terminé son intervention en indiquant que le rapport d'avancement témoignait du fait que les travaux de l'Unité de coordination et des différentes composantes du PAM contribuaient à une mise en œuvre intégrée du Programme de travail au niveau régional.

11. Le Président et les autres membres du Bureau ont félicité le Secrétariat pour les travaux remarquables accomplis au cours de l'exercice, compte tenu notamment du contexte de la pandémie de COVID-19, ainsi que pour la grande clarté du rapport. Ils ont également formulé un certain nombre d'observations sur le corps du rapport. S'agissant du paragraphe 10, il a été précisé que le projet EcAp-MED III avait été approuvé par la Commission européenne en juillet 2020. Il a par ailleurs été demandé que la version française des documents de travail soit envoyée le plus tôt possible afin que chacun dispose d'un délai suffisant pour les examiner, de façon à ce que des consultations internes puissent être menées par les Parties contractantes.

12. Les membres du Bureau ont félicité la Bosnie-Herzégovine au sujet de la ratification des amendements à la Convention de Barcelone et ont exprimé leur satisfaction à l'égard des échanges qui ont eu lieu au cours des trois réunions du Comité exécutif de coordination consacrées à l'élaboration de la nouvelle Stratégie à moyen terme. Ils se sont également félicités du fait qu'aucun retard majeur

n'avait été constaté dans la mise en œuvre du Programme de travail, et ce malgré la pandémie de COVID-19.

13. Conclusion :

(a) Le Bureau se félicite du travail accompli entre avril et septembre 2020, tel que présenté par le Secrétariat, et des efforts déployés et des résultats obtenus jusqu'à présent grâce à l'action intégrée de l'Unité de coordination et des composantes du PAM, malgré les difficultés résultant de la pandémie de COVID-19.

IV. Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif

14. Le Coordonnateur a remercié les Parties contractantes pour les contributions financières reçues, lesquelles se montaient à 80 % des montants prévus, soit un taux équivalent à celui enregistré au même mois en 2019. Il a ajouté que l'Unité de coordination entretenait des contacts réguliers avec la Division des services internes du PNUE pour ce qui est des questions financières et administratives.

15. La Coordonnatrice adjointe, M^{me} Tatjana Hema, a informé les participants à la réunion des progrès présentés dans le « Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif » (document UNEP/MED BUR.90/5), dans lequel sont exposés l'état des contributions financières, les questions relatives au personnel et les aspects administratifs. Elle a fait remarquer que le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée est équilibré, malgré les difficultés posées par la pandémie de COVID-19. Elle a par ailleurs ajouté que le solde du compte du pays hôte sera utilisé pour procéder à la rénovation des locaux du PNUE/PAM, conformément à un arrangement antérieur avec le pays hôte.

16. Au cours du point suivant, les membres du Bureau se sont interrogés sur la façon dont seraient utilisées les économies réalisées grâce à la réduction des déplacements due à la pandémie de COVID-19. Il a été convenu de traiter cette question au titre du point 5 de l'ordre du jour.

17. S'agissant des questions relatives au personnel, le Secrétariat a fait remarquer que les ouvertures de postes, tant pour les fonctionnaires que pour les consultants, étaient publiées sur Inspira, conformément au règlement de l'ONU en la matière, tout en ajoutant que les points focaux du PAM étaient informés de toutes les nouvelles ouvertures de postes par courrier électronique afin qu'ils puissent les relayer.

18. Conclusions :

(a) Le Bureau prend note du solde du Fonds au 31 décembre 2019 ;

(b) Le Bureau prend note des états financiers et de l'état du Fonds de réserve opérationnelle et réitère les conclusions de sa 89^e réunion, demandant que les États financiers audités soient partagés dès leur publication ;

(c) Le Bureau note avec satisfaction le montant des contributions reçues pour l'année 2020. Il demande aux Parties contractantes dont les contributions pour 2020 sont encore en suspens de les verser dans les meilleurs délais ;

(d) Le Bureau invite instamment les Parties contractantes à respecter la Procédure 4.2.b des Règles et procédures financières pour les fonds de la Convention de Barcelone, qui dispose que les contributions pour chaque année civile sont attendues au cours du premier trimestre de cette année et doivent être versées rapidement et intégralement. Ceci est particulièrement important en raison de l'impact de la crise mondiale actuelle liée à la COVID-19 et des incertitudes qu'elle crée ;

(e) Le Bureau invite instamment les Parties contractantes en retard de paiement, en particulier celles ayant des arriérés de plus de deux ans, à les verser le plus rapidement possible, tout en tenant compte des circonstances particulières de chaque Partie contractante en retard de paiement ;

(f) Le Bureau prend note des mesures prises par le Secrétariat concernant les Parties contractantes ayant des arriérés et demande au Secrétariat de poursuivre ses efforts pour recouvrer ces arriérés conformément aux Règles et procédures et aux Règlements financiers et de faire rapport au Bureau et aux Parties contractantes lors de leurs prochaines réunions sur les progrès liés aux éventuels échéanciers de paiement ;

(g) Le Bureau prend note des progrès réalisés dans l'exécution financière du programme de travail et du budget pour 2020-2021 ;

(h) Le Bureau prend note de l'affectation d'appui au programme pour 2020 et se félicite de l'augmentation de l'affectation de crédits approuvée par la Division des services internes du PNUE ;

(i) Le Bureau prend note de la situation des recrutements pour l'Unité de coordination et salue les efforts déployés par le Secrétariat pour garantir des ressources humaines adéquates pour la bonne mise en œuvre du programme de travail ;

(j) Le Bureau souligne la nécessité d'achever d'urgence la procédure de sélection du nouveau coordinateur du PAM/PNUE et invite le directeur exécutif du PNUE à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter une vacance de poste ;

(k) Le Bureau prend note avec satisfaction des efforts conjoints déployés par le Gouvernement grec et l'Unité de coordination sur la question des locaux de l'Unité de coordination à Athènes et demande au Secrétariat de l'informer des progrès réalisés lors de sa prochaine réunion et d'impliquer, si nécessaire, le soutien du Bureau pour la finalisation de ce processus.

V. Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

19. Le Coordonnateur a présenté le « Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques » (UNEP/MED BUR.90/6).

20. Les paragraphes qui suivent rendent compte des questions traitées par les participants à la réunion.

- A. Statut de ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles

21. Le Coordonnateur a insisté sur la récente ratification des amendements à la Convention de Barcelone par la Bosnie-Herzégovine, qui a conduit à leur ratification universelle par les Parties contractantes, tout en appelant les membres du Bureau à exhorter toutes les Parties contractantes à ratifier les Protocoles qui ne l'ont pas encore été.

22. Les membres du Bureau ont pris acte de l'état d'avancement du processus de ratification, avant de signaler qu'ils entendaient se concerter avec les autorités compétentes de leurs Parties contractantes sur les possibles avancées concernant les Protocoles dont la ratification est en cours. Ils ont également demandé au Secrétariat d'analyser les éventuels problèmes communément rencontrés par les Parties contractantes et qui conduisent à des taux de ratification partiels pour certains Protocoles.

23. Conclusions :

(a) Le Bureau prend note de l'état d'avancement actuel de la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et exhorte les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à se mettre en contact avec le Secrétariat afin de faciliter la coordination du processus de ratification des instruments juridiques pertinents. Le Bureau demande au Secrétariat d'examiner si des défis communs ou systémiques retardent la ratification d'un ou de plusieurs protocoles de la Convention de Barcelone, et de faire rapport à la COP 22 ;

(b) Le Bureau remercie la Bosnie-Herzégovine d'avoir ratifié les amendements de 1995 à la Convention de Barcelone et se félicite d'être parvenu à la ratification universelle des amendements à la Convention de Barcelone par toutes ses Parties contractantes ;

(c) Le Bureau encourage le Président et le Secrétariat à poursuivre leurs efforts aux fins de la ratification des protocoles de la Convention de Barcelone.

B. Respect des obligations et système des rapports

24. L'Administrateur du programme chargé des questions de gouvernance, M. Ilias Mavroeidis, a fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Décision IG.24/1 relative au « Comité de respect des obligations », plus particulièrement en ce qui concerne la soumission des rapports nationaux de mise en œuvre. Il a signalé que l'Unité de coordination et le CAR/INFO (Centre d'activités régional pour l'information et la communication) travaillent en étroite collaboration avec les Parties contractantes en vue de les aider à soumettre leurs rapports nationaux de mise en œuvre, et il a ajouté qu'un certain nombre de Parties contractantes avaient entamé le processus de rédaction de leurs rapports 2018-2019, bien qu'aucun rapport n'ait encore été officiellement soumis.

25. Le Bureau a pris acte des progrès réalisés en matière de soumission des rapports nationaux de mise en œuvre et a demandé au Secrétariat de rechercher des moyens permettant de mieux accompagner les Parties contractantes dans le cadre de leurs obligations à cet égard. À cette fin, il conviendrait par exemple de procéder au renforcement des contacts bilatéraux avec les Parties contractantes ou, au besoin, d'organiser une réunion virtuelle avec toutes les Parties contractantes intéressées. Il a été convenu que le Secrétariat examinerait plus avant cette question et les différentes solutions envisageables, ainsi que le sujet des postes budgétaires appropriés à mobiliser pour favoriser la ratification des Protocoles, en concertation avec le Comité de respect des obligations.

26. Conclusions :

(a) Le Bureau exhorte les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à présenter sans délai leurs rapports nationaux de mise en œuvre pour les périodes 2012-2013, 2014-2015 et/ou 2016-2017 ;

(b) Le Bureau demande au Secrétariat de continuer de travailler aux côtés des Parties contractantes en vue de les aider à établir leurs rapports nationaux et à analyser les difficultés qu'elles éprouvent s'agissant de se conformer aux exigences relatives à cet exercice ;

(c) Le Bureau se réjouit de constater que l'Unité de coordination et les autres composantes du PAM continuent de fournir une assistance aux Parties contractantes et demande au Secrétariat de fournir également, le cas échéant, une assistance financière en 2021, en consultation avec le Comité de respect des obligations et en fonction des fonds disponibles ;

(d) Le Bureau encourage les Parties contractantes à soumettre leurs rapports nationaux de mise en œuvre pour l'exercice biennal 2018-2019 pour la date convenue de décembre 2020, en suivant les orientations générales données afin d'améliorer l'exhaustivité des rapports et leur présentation à temps des rapports ; et

(e) Le Bureau se dit satisfait du travail du Comité de respect des obligations.

- C. Conséquences possibles liées au COVID-19 et réponses proposées par le système de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM

27. La Coordinatrice adjointe a fait mention des deux documents établis par le Secrétariat, en collaboration avec l'ensemble des composantes du PAM, sur les impacts de la COVID-19 et les mesures susceptibles d'être prises par le système de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM à cet égard (document UNEP/MED BUR.90/Inf.6). Ces documents s'appuient sur les principes énoncés dans le document connexe établi par le Siège du PNUE. Il a été noté qu'aucune activité ne semblait être exposée à un réel risque de non-exécution en raison de la COVID-19, et que des économies étaient attendues du fait de l'annulation des déplacements et de l'organisation de réunions virtuelles.

La Coordinatrice adjointe a indiqué que, sachant que le montant exact des économies réalisées ne serait connu qu'après la clôture des comptes 2020, à savoir au début du printemps 2021, le Secrétariat souhaitait demeurer en liaison étroite avec le Bureau en vue d'une possible réaffectation des sommes économisées en faveur de la mise en œuvre du Programme de travail, en fonction des besoins.

28. Les membres du Bureau ont exprimé leur satisfaction à l'égard des efforts proactifs déployés par le Secrétariat à ce sujet et, notant que la situation était toujours en pleine évolution, ont demandé au Secrétariat de fournir au Bureau davantage de précisions sur les économies réalisées, ainsi qu'une liste des activités au profit desquelles celles-ci pourraient être réaffectées. Il a été convenu que ces précisions pourraient être fournies au cours de la période intersessions, avant la prochaine réunion du Bureau, et que les membres du Bureau discuteraient de ces propositions avec les autres Parties contractantes au sein de leurs groupes respectifs. Le Secrétariat prendra ensuite contact avec tous les points focaux du PAM afin qu'aucune proposition ne fasse l'objet d'objections.

29. Les incidences possibles de la pandémie de COVID-19 sur les processus internationaux – tels que la préparation et l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB – ont également fait l'objet de discussions, compte tenu du risque qu'elles présentent à l'égard des principaux processus du PNUE/PAM, tels que le Programme d'action stratégique pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en région méditerranéenne post-2020 (PAS BIO post-2020). Cette question a été examinée plus en détail au titre du point 5.E de l'ordre du jour.

30. **Conclusions :**

a) Le Bureau se félicite du travail et de la réponse proactive du Secrétariat concernant les impacts possibles de la COVID-19 et demande au Secrétariat de continuer à travailler dans ce sens et d'informer le Bureau lors de sa 91^e réunion ;

b) Le Bureau invite le Secrétariat à présenter, lors de sa prochaine réunion, une estimation plus détaillée des économies découlant de l'incidence de la COVID-19 sur l'exécution de ses travaux et un tableau présentant les activités concernées, assorti de propositions sur la manière dont les fonds seront réaffectés.

- D. Évaluation de la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2016-2021 et élaboration de la Stratégie à moyen terme pour 2022-2027

31. Le Coordonnateur a présenté un aperçu de l'évaluation indépendante de la Stratégie à moyen terme 2016-2021 et de l'élaboration de la Stratégie à moyen terme 2022-2027 – d'après le Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques (document UNEP/MED BUR.90/6) et ses annexes I et II, respectivement –, ainsi que les conclusions applicables de la première réunion du Comité directeur sur la Stratégie à moyen terme (document UNEP/MED BUR.90/7). Il a également été question des principaux résultats représentatifs de la nouvelle Stratégie à moyen terme, tels qu'exposés dans le document UNEP/MED BUR.89/Inf.4. Le Coordonnateur a précisé que les deux consultants ayant pris part au processus comptaient parmi les participants à la réunion, avant d'insister sur les consultations qui ont eu lieu au cours des trois dernières réunions du Comité exécutif de coordination, comme en rend compte le document UNEP/MED BUR.89/Inf.4.

32. Le consultant chargé de l'évaluation indépendante de la Stratégie à moyen terme PNUE/PAM 2016-2021, M. Ivica Trumbic, a rendu compte de l'état d'avancement de l'évaluation, tel que présenté dans l'annexe I du Rapport sur les questions spécifiques, en renvoyant aux principales conclusions tirées des réponses au questionnaire d'évaluation. La plupart des personnes interrogées ont estimé que la Stratégie à moyen terme était pour le moment partiellement mise en œuvre, ce qui selon eux s'avère satisfaisant sachant qu'il reste plus d'un an pour s'y employer, tout en précisant qu'ils étaient satisfaits de leurs interactions avec le Secrétariat. Les autres conclusions se rapportant à la préparation de la nouvelle Stratégie à moyen terme ont par ailleurs pointé la nécessité de définir des objectifs et des indicateurs précis, de se limiter à des objectifs et des priorités restreints, de prendre en considération des facteurs budgétaires bien précis et de renforcer les interrelations au niveau mondial. Le consultant a également indiqué que la pandémie de COVID-19 ne permettait pas d'effectuer des

missions dans les pays, et que des entretiens avec un certain nombre de Parties contractantes et de partenaires de premier plan auraient lieu dans les prochaines semaines.

33. Les membres du Bureau se sont félicités du travail accompli jusqu' alors et du mécanisme de consultation mis en place, tout en souhaitant que les deux processus, à savoir l'évaluation de la Stratégie en cours et l'élaboration de la nouvelle Stratégie, soient menés de front. Ils ont également souligné qu'il importait de procéder à une évaluation des besoins en vue de renforcer le système de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM et de pouvoir mettre en place la nouvelle Stratégie à moyen terme et les nouveaux Programmes de travail, comme le prévoit la Décision IG.24/14. Le Secrétariat a souligné que tout était mis en œuvre pour assurer l'interdépendance des deux processus, et qu'il avait mis au point un dispositif d'analyse systémique de la nouvelle Stratégie afin d'évaluer les besoins nécessaires à sa bonne application.

34. Le Secrétariat a présenté de manière plus détaillée les progrès réalisés concernant l'élaboration de la nouvelle Stratégie à moyen terme, en faisant référence à l'annexe II du Rapport sur les questions spécifiques et aux conclusions de la première réunion du Comité directeur sur la Stratégie à moyen terme. Il a été rappelé que la structure de la Stratégie à moyen terme était inspirée de la nouvelle Stratégie à moyen terme du PNUE, tout en étant adaptée aux spécificités du PNUE/PAM et de la Méditerranée. Les prochaines étapes consisteront à préciser les éléments explicatifs, les objectifs et les résultats escomptés, ainsi qu'à définir les cibles et les indicateurs du programme, tout en décrivant comment la Stratégie à moyen terme est susceptible de contribuer à la réalisation des objectifs arrêtés aux échelles régionale et mondiale concernant la situation de l'environnement et la question du développement durable, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement durable.

35. Le Bureau s'est félicité des progrès réalisés dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle Stratégie à moyen terme, ainsi que des travaux et des conclusions de la première réunion du Comité directeur sur la Stratégie à moyen terme, tout en faisant remarquer que la structure de cette nouvelle Stratégie était plus limpide. Les membres du Bureau ont par ailleurs demandé au Secrétariat de les tenir informés dans les mois à venir des éventuelles difficultés rencontrées dans le cadre du processus d'élaboration de la nouvelle Stratégie à moyen terme 2022-2027 du fait de la pandémie de COVID-19.

36. Ils ont également fait savoir que certains résultats, notamment ceux qui participent à la mise en œuvre, devraient être davantage intégrés aux programmes thématiques ou au programme de base, comme ceux qui se rapportent au suivi et à l'évaluation intégrés et au 2023 MED QSR. Le Secrétariat a indiqué que les programmes facilitateurs n'étaient pas moins importants que les programmes thématiques, et que leur dimension transversale était cruciale au regard de toutes les décisions à venir. Le Secrétariat a signalé que la mise en œuvre de la feuille de route de l'Approche écosystémique et du Programme intégré de surveillance et d'évaluation relevait du programme fondamental sur la gouvernance, tout en ajoutant que l'accent serait mis sur la mise en œuvre intégrée de tous les programmes. Il a également été précisé que le projet de Stratégie à moyen terme était toujours en cours, et qu'il convenait de s'éloigner d'une approche cloisonnée en mettant davantage l'accent sur l'interdépendance entre les différents programmes et la contribution des composantes du PAM en faveur de leur exécution.

37. **Conclusions :**

(a) Le Bureau prend note avec satisfaction des progrès accomplis dans la préparation de la nouvelle SMT et se félicite de l'annexe II du Rapport sur les questions spécifiques et du projet de document des résultats préparé lors de la 1^{ère} réunion du Comité directeur de la SMT ;

(b) Le Bureau, ayant pris connaissance des résultats de la 1^{ère} réunion du Comité directeur de la SMT, demande au Secrétariat et au Comité directeur, de poursuivre la préparation de la nouvelle SMT selon le calendrier approuvé, et tenant compte des observations et suggestions reçues au cours de la 1^{ère} réunion du Comité directeur de la SMT et de la 90^e réunion du Bureau ;

(c) Le Bureau demande au Secrétariat d'être tenu informé de toute difficulté liée à la persistance de la pandémie de COVID-19 et à ses implications sur le processus d'élaboration de la nouvelle

stratégie à moyen terme pour la période 2022-2027, afin de faciliter sa finalisation en temps utile ;

(d) Le Bureau prend note de l'état d'avancement de l'évaluation de l'actuelle SMT et demande aux Parties contractantes de fournir toutes les informations nécessaires au consultant chargé de l'évaluation indépendante de la SMT. Le Bureau demande au Secrétariat de veiller à ce que le projet de rapport d'évaluation soit finalisé à temps pour être soumis à la première réunion des Points focaux du PAM de l'exercice biennal 2020-2021 ;

(e) Le Bureau demande au Secrétariat d'assurer les interconnexions et la fertilisation croisée entre les processus d'évaluation de la SMT actuelle et de préparation de la nouvelle SMT.

- E. Processus principaux

- **MED QSR 2023**
- **ECA SOx Med**
- **Évaluation à mi-mandat de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables**
- **Rapport d'évaluation MedECC (MAR1)**
- **Étude de prospective MED 2050**
- **PAS BIO, y compris les liens avec les processus de la Convention sur la diversité biologique après-2020**
- **Actualisation des annexes des Protocoles concernant la pollution**
- **Plans régionaux concernant la pollution**
- **Autres processus**

38. Le Secrétariat a présenté l'état d'avancement des principaux processus et documents stratégiques en cours de préparation pour l'exercice biennal en cours. Suite à cette présentation, les membres du Bureau ont débattu des progrès réalisés et ont fait part de leurs recommandations sur la voie à suivre.

39. Ils ont souligné l'importance que revêt la mise en œuvre de la feuille de route du 2023 MED QSR et du Programme intégré de surveillance et d'évaluation, tout en faisant référence aux projets financés par la Communauté européenne en faveur de ce processus, tels que les projets MEDREGION et EcAp MED III. S'agissant de la mise en œuvre de la feuille de route pour une proposition de désignation éventuelle de la mer Méditerranée, dans son ensemble, en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (MED SECA), certains membres du Bureau ont souligné qu'il importait de ratifier l'annexe VI à la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL), sans oublier les ateliers s'y rapportant qui doivent être organisés dans les Parties contractantes concernées. Il a également été noté qu'un certain nombre de Parties contractantes, parmi lesquelles l'Italie, la France et l'Espagne, participaient financièrement à la mise en œuvre de la feuille de route. Le projet LIFE, financé par la Communauté européenne et soutenant également ce processus, a également été mentionné.

40. Les membres du Bureau ont salué le rapport d'évaluation MAR1 établi par le réseau d'experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental (MedECC), tout en soulignant l'importance que revêtent la collaboration entre le PNUE/PAM et l'Union pour la Méditerranée (UpM) à cet égard ainsi que le fait que le Secrétariat du MedECC soit hébergé au Centre d'activités régionales du Plan Bleu. Ils se sont également félicités de la probable approbation du rapport par la réunion ministérielle de l'UpM et par la COP 22, et se sont prononcés en faveur de la poursuite de cette initiative fructueuse au-delà de la publication du rapport MAR1.

41. S'agissant de l'étude prospective MED 2050, il a été observé qu'elle était publiée à point nommé, compte tenu des défis environnementaux auxquels la région est confrontée, et qu'il conviendrait par ailleurs d'encourager la jeunesse à prendre part activement à cette démarche tournée vers l'avenir.

42. En ce qui concerne la préparation du PAS BIO post-2020, il a été fait référence aux incidences possibles de la pandémie de COVID-19 sur l'élaboration et l'approbation du Cadre mondial de la

biodiversité pour l'après-2020 de la CDB. Le Secrétariat a informé le Bureau qu'il était déterminé à poursuivre le processus d'exécution du mandat défini par la COP malgré les retards dus à la pandémie de COVID-19, notamment au titre de la CDB. Tout report éventuel du processus de révision du PAS BIO et de son harmonisation avec le contexte du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB nécessiterait un examen très rigoureux des implications possibles, tant en ce qui concerne les aspects de fond que les aspects réglementaires, et serait envisagé, le cas échéant, sous le strict contrôle du Bureau.

43. **Conclusions :**

(a) Le Bureau se félicite des progrès accomplis en ce qui concerne les principaux processus de mise en œuvre des décisions pertinentes de la COP 21, demande au Secrétariat de progresser dans cette direction et invite les Parties contractantes à fournir l'ensemble de leurs conseils et contributions à ces importants processus et à contribuer efficacement à leur bonne exécution ;

(b) Le Bureau prend note des progrès réalisés dans la désignation des utilisateurs nationaux du PISE et dans la soumission des données au système d'information du PISE et demande aux Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait de désigner officiellement des utilisateurs PISE et de soumettre les données dont elles disposent. Le Bureau demande au Secrétariat de remettre en ligne sur le système d'information du PISE les données de la phase pilote, identifiées comme données de test, et d'informer les Parties contractantes concernées en leur demandant de valider les données pour une nouvelle mise en ligne officielle ;

(c) Le Bureau note avec satisfaction la collaboration fructueuse entre le PNUE/PAM et l'Union pour la Méditerranée (UPM) concernant le réseau méditerranéen d'experts sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC) et son premier rapport d'évaluation méditerranéen (MAR1), qui doit être publié en novembre 2020, et invite instamment les Parties contractantes à contribuer à l'achèvement de ce rapport majeur et de son résumé à l'intention des décideurs, en vue de son éventuelle approbation lors de la COP 22.

- **F. Accords avec les pays hôtes des CARs**

44. Le Secrétariat a présenté l'état d'avancement de la préparation des dispositions communes minimales pour les accords avec les pays hôtes des Centres d'activités régionaux (CAR) ainsi que des consultations nécessaires avec les pays hôtes des CAR.

45. Le Bureau s'est félicité du travail accompli et a demandé au Secrétariat de finaliser les dispositions en question en vue de les soumettre à la COP 22.

46. **Conclusion :**

(a) Le Bureau se félicite des progrès réalisés dans la préparation de la série de dispositions communes minimales et demande au Secrétariat de les finaliser, en coopération avec les pays hôtes des CAR, en vue de les soumettre à la COP 22.

- **G. Coopération et partenariat**

47. Après un exposé du Secrétariat sur les progrès réalisés en matière de coopération et de partenariats, le Bureau a salué les progrès accomplis concernant la mobilisation des ressources financières ainsi que le renforcement de la coopération et des partenariats avec les organisations régionales et mondiales. Il a été fait état de l'importance que revêt la relation renforcée avec la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), mais aussi de la nécessité de nouer des partenariats avec les représentants de la jeunesse, tout particulièrement en ce qui concerne les questions liées aux changements climatiques et à la biodiversité. Le Secrétariat a précisé que la collaboration avec le CGPM serait encore renforcée au moyen du projet conjoint financé par le FEM, qui a tout récemment été approuvé, et que le Protocole d'accord entre le PNUE/PAM et la FAO/CGPM était en cours de révision en vue de tenir compte des dernières évolutions et de la collaboration accrue entre les deux

organisations. Pour ce qui est de la jeunesse, le Secrétariat a souligné qu'il s'agissait d'un aspect essentiel et extrêmement positif, avant de préciser que l'appui politique du Ministre Costa avait permis une participation très importante des jeunes lors de la COP 21 (Naples, Italie, 2-5 décembre 2019), notamment par le biais de la Conférence de la jeunesse organisée par l'Italie en préparation de la COP (Naples, Italie, 23 octobre 2019). Il a été ajouté que le Secrétariat s'efforcerait d'assurer une participation régulière de la jeunesse et que des échanges se tiendraient en ce sens sur la question avec la Turquie, pays hôte de la COP 22.

48. D'autres exemples de partenariats fructueux ont été mis en avant par les participants, parmi lesquels l'implication du système de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM dans le cadre du processus de la Gouvernance internationale des océans de l'Union européenne, l'élaboration de la Stratégie de gouvernance des océans en Afrique, ainsi que le concours du Secrétariat au processus du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB.

49. Les membres du Bureau ont félicité le Secrétariat pour les progrès réalisés en l'assurant de leur plein soutien. En réponse à une question soulevée par un membre du Bureau, le Secrétariat a précisé que les demandes d'accréditation de nouveaux partenaires du PAM ou de renouvellement d'accréditation devaient être envoyées au Secrétariat six mois avant une réunion des Parties contractantes, conformément à la Décision IG.19/6 sur « la coopération et le partenariat entre le PAM et la société civile ».

50. **Conclusions :**

(a) Le Bureau se félicite des travaux du Secrétariat visant à améliorer la gouvernance des océans et à renforcer la coopération et les partenariats avec les organisations mondiales et régionales pour avoir un impact commun sur le terrain ;

(b) Le Bureau se félicite des progrès réalisés en ce qui concerne les synergies avec d'autres secrétariats dans le domaine des mesures de protection et de gestion spatiales de la biodiversité marine dans la zone méditerranéenne, et encourage le Secrétariat à poursuivre ses travaux avec les partenaires sur un dialogue multilatéral informel et un travail de collaboration ;

(c) Le Bureau approuve les résultats de l'évaluation menée par le Secrétariat des nouvelles demandes d'accréditation en tant que partenaires du PAM présentées par l'« Association de Recherche Environnement et Bio Innovation » (AREBI) et « Mediterranean Conservation Society » et demande au Secrétariat de les soumettre aux Points focaux du PAM et à la COP 22 pour examen et approbation ;

(d) Le Bureau approuve la proposition du Secrétariat de renouveler l'accréditation en tant que partenaires du PAM de l'« Association méditerranéenne pour la sauvegarde des tortues de mer » (MEDASSET), de l'« Association de la continuité des générations » (ACG), et de « Morigenos - Société slovène des mammifères marins » (Morigenos) suite aux demandes soumises par ces organisations, et demande que le Secrétariat les soumette aux Points focaux du PAM et à la COP 22 pour examen et approbation.

- H. Diffusion, information et communication, y compris la visibilité du PAM dans le cadre d'événements mondiaux majeurs

51. Suite à un exposé Secrétariat sur les dernières activités d'information et de communication et les nouveaux projets pour l'exercice biennal, le Bureau a salué les progrès réalisés et le dynamisme du Secrétariat dans ce domaine. Les membres du Bureau ont également exprimé leur satisfaction à l'égard de la nouvelle version du site Web du PNUE/PAM, qu'ils ont estimé être instructif et bien conçu.

52. **Conclusion :**

(a) Le Bureau prend note de la nette amélioration de la communication, exprime sa satisfaction pour les efforts et les résultats des activités d'information et de sensibilisation menées, et

demande au Secrétariat de continuer à progresser dans cette direction en se fondant sur les objectifs de la stratégie de communication.

- I. Promotion et participation à l'initiative « 30x30 » de la Global Ocean Alliance

53. Le représentant de l'Italie a présenté l'initiative « 30x30 » de la Global Ocean Alliance, en indiquant qu'elle promouvait une mobilisation internationale visant à ce qu'au moins 30 % de la surface océanique du globe soit préservée au moyen de zones marines protégées d'ici 2030, 10 % de la superficie faisant l'objet de mesures de protection renforcées. Il a ajouté que cette initiative ambitieuse, à laquelle l'Italie a adhéré en mai 2020, était prise en compte dans les négociations menées au titre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. De fait, l'établissement de liens plus étroits entre cette initiative et les activités connexes menées dans le cadre du système de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM permettrait de renforcer la place qu'occupe la Méditerranée au niveau mondial.

54. Les membres du Bureau et du Secrétariat ont salué cette initiative, le représentant de la France faisant remarquer que son pays entendait s'y joindre sans tarder. La France a profité de l'occasion pour faire mention d'une autre initiative du même type, à savoir la Coalition de haute ambition pour la nature et l'homme, qui vise à mieux protéger et conserver 30 % des territoires terrestres et maritimes de la planète d'ici 2030.

55. Conclusions :

(a) Le Bureau salue l'initiative « 30by30 » promue dans le cadre du programme Global Ocean Alliance, qui vise à protéger 30 % des océans de la planète d'ici à 2030, et invite les Parties contractantes de la Convention de Barcelone, en tant que communauté d'États méditerranéens, à envisager de participer à cette initiative afin de lancer un message fort en faveur de la coopération ;

(b) Le Bureau prend note des initiatives similaires, telles que la coalition à niveau élevé d'ambition pour la nature et la population, qui entendent contribuer à protéger et à conserver efficacement 30 % de la surface maritime et terrestre de la planète d'ici 2030.

VI. Point 6 de l'ordre du jour : Calendrier des réunions et des événements, y compris la date et lieu de la 91^{ème} réunion du Bureau

56. Le Secrétariat a présenté le calendrier des activités jusqu'à la fin de l'exercice biennal, en faisant remarquer que le programme serait très chargé en 2021, sachant qu'un grand nombre de réunions de gouvernance et de réunions techniques sont prévues en préparation de la COP 22. Il sera donc difficile d'apporter des changements au calendrier, ce qui risquerait de bouleverser l'ordre des réunions prévu. Il a également été précisé que la 91^e réunion du Bureau était prévue les 28 et 29 juin 2020, à Athènes (Grèce), comme indiqué dans le document UNEP/MED BUR.90/Inf.3. La deuxième réunion du Comité directeur de la Stratégie à moyen terme devrait se tenir les 30 juin et 1^{er} juillet, juste après la 91^e réunion du Bureau.

57. Le représentant d'Israël a fait remarquer que, pour des raisons confessionnelles, il serait difficile pour sa délégation de participer à des réunions à certaines dates en septembre 2021, notamment le 16 septembre. Le Secrétariat a pris note de la remarque d'Israël, tout en précisant qu'il était difficile de modifier les dates de réunion à ce stade, étant donné les nombreux délais à respecter pour respecter les règlements de toutes les réunions prévues au cours du second semestre 2021. En tout état de cause, tout sera mis en œuvre pour assurer la participation de toutes les Parties contractantes.

VII. Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses

58. Le représentant de la France a présenté le plan d'action intitulé « La Méditerranée, une mer exemplaire d'ici 2030 », lequel sera lancé le 11 janvier 2021 à l'occasion du Sommet One Planet.

59. **Conclusion :**

(a) Le Bureau prend note de la présentation par la France du plan d'action intitulé « La Méditerranée : une mer modèle à l'horizon 2030 », devant être lancé le 11 janvier 2021 lors du sommet One Planet Summit, qui vise à faire participer les pays méditerranéens aux efforts de conservation de la biodiversité, de promotion de la pêche durable, de gestion des déchets marins et de mise en œuvre de solutions de transport maritime durables tout en établissant des liens essentiels avec les travaux menés dans le cadre du système du PAM et de la Convention de Barcelone.

VIII. Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

60. Le Bureau a adopté l'ensemble des conclusions qui figurent dans le présent rapport.

IX. Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

61. Le Président de la réunion et tous les participants ont exprimé leur profonde gratitude au Coordonnateur du PNUE/PAM, M. Gaetano Leone, lequel quittera ses fonctions en mai 2021, sachant qu'aucune autre réunion du Bureau n'est prévue entre-temps.

62. La réunion a été clôturée par le Président à 18 heures (UTC+2), le vendredi 13 novembre 2020.

Annexe I

Liste des participants

MEMBERS OF THE BUREAU

ITALY / ITALIE

(PRESIDENT)

Mr. Giuseppe Italiano

Director General for the Protection of Nature and the Sea
Ministry of Environment, Land and Sea

Ms. Paolina Pepe

Head of Unit V - European and International Affairs
General Directorate for the Sea and Coasts
Ministry of the Environment and Protection of Land and Sea

Mr. Roberto Giangreco

Directorate General for Nature and Sea Protection
Ministry of Environment Land and Sea Protection

Ms. Valentina Mauriello

Expert
Sogesid Technical Assistance Unit - Ministry of Environment Land and Sea Protection

FRANCE / FRANCE

(VICE PRESIDENT)

S.E.M. Yann Wehring

Ambassadeur pour l'Environnement
Ministère des Affaires Etrangères et Européennes

M. Benoit Rodrigues

Chargé de mission protection du milieu marin et conventions de mers régionales (Méditerranée, Océan indien, Pacifique, Caraïbes)
Bureau Biodiversité et Milieux
Direction des Affaires Européennes et Internationales
SG/DAEI/CCDD/CCDD2
Ministère de la transition écologique et solidaire
Grande Arche (sud), 92055 La Défense Cedex
France

Mr. Clément Payeur

Protection internationale des océans – Global ocean protection
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
Sous-direction de l'environnement et du climat (CLEN)

ISRAEL / ISRAEL

(VICE PRESIDENT)

Ms. Ayelet Rosen

Head of Division
Division of Multilateral Environmental Agreements
Ministry of Environmental Protection

MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO

Ms. Ivana Stojanovic

(VICE PRESIDENT)

Adviser, Department for Sustainable Development
and Integrated Coastal Zone Management
Ministry of Sustainable Development and Tourism

TURKEY / TURQUIE

Ms. Asli Topalak

Expert

Ministry of Environment and Urbanization

(VICE PRESIDENT)

Mr. Seda Nal

City planner

General Directorate of European Union and
Foreign Relations

MOROCCO / MAROC

Ms. Khaoula Lagrini

Chef de Service de la Coopération Multilatérale
Direction du Partenariat, de la Communication et
de la Coopération

Ministère de l'Energie, des Mines et de

l'Environnement - Département de l'Environnement

(RAPPORTEUR)

OBSERVER

**EUROPEAN UNION / UNION
EUROPÉENNE**

Ms. Marijana Mance

Policy Officer, UNEP/MAP Focal Point

European Commission

Directorate-General for Environment

Unit C2: Marine Environment and Water Industry

**SECRETARIAT TO THE BARCELONA CONVENTION
COORDINATING UNIT OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN**

Mr. Gaetano Leone

Coordinator

Ms. Tatjana Hema

Deputy Coordinator

Mr. Ilias Mavroeidis

Programme Management Officer

Ms. Virginie Hart

Consultant

Mr. Ivica Trumbic

Consultant

Annexe II
Ordre du jour

Ordre du jour

- Point 1 de l'ordre du jour** **Ouverture de la réunion**
- Point 2 de l'ordre du jour** **Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux**
- Point 3 de l'ordre du jour** **Rapport sur les travaux menés en avril – septembre 2020**
- Point 4 de l'ordre du jour** **Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif**
- Point 5 de l'ordre du jour** **Questions spécifiques :**
- a) Statut de ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles
 - b) Respect des obligations et système des rapports
 - c) Conséquences possibles liées au Covid-19 et réponses proposées par le système de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM
 - d) Évaluation de la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2016-2021 et élaboration de la Stratégie à moyen terme pour 2022-2027, y compris le suivi de la 1^{ère} réunion du Comité directeur de la SMT
 - e) Processus principaux :
 - MED QSR 2023
 - ECA SOx Med
 - Évaluation à mi-mandat de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables
 - Rapport d'évaluation MedECC (MAR1)
 - Étude de prospective MED 2050
 - PAS BIO, y compris les liens avec les processus de la Convention sur la diversité biologique après-2020
 - Actualisation des annexes des Protocoles concernant la pollution
 - Plans régionaux concernant la pollution
 - Autres processus
 - f) Accords avec les pays hôtes des CARs
 - g) Coopération et partenariats
 - h) Diffusion, information et communication, y compris la visibilité du PAM dans le cadre d'événements mondiaux majeurs
 - i) Promotion de et participation à "30by30 Initiative" de Global Ocean Alliance
- Point 6 de l'ordre du jour** **Calendrier des réunions et des événements, y compris la date et lieu de la 91^{ème} réunion du Bureau**
- Point 7 de l'ordre du jour** **Questions diverses**
- Point 8 de l'ordre du jour** **Conclusions et recommandations**
- Point 9 de l'ordre du jour** **Clôture de la réunion**